



# COMMUNIQUÉ

## Le secteur des EHPAD privés lucratifs dans la tourmente

Lors de la CCPNI sectorielle du 2 février 2022, les représentants du SYNERPA n'ont pas souhaité exprimer de condamnation ferme en direction du Groupe ORPEA sur les pratiques dénoncées par le journaliste Victor CASTANET dans son livre « Les Fossoyeurs ».

FORCE OUVRIÈRE déplore cette attitude et n'est pas dupe. Les pratiques dénoncées dans l'enquête ne concernent pas seulement le groupe ORPEA. Dans l'ensemble des EHPAD du secteur lucratif, les personnels subissent le manque chronique de personnel, le rationnement des moyens, ce qui entraîne des conséquences bien évidemment sur la prise en charge des résidents accueillis.

Depuis des années, FORCE OUVRIÈRE dénonce dans l'ensemble du secteur à but lucratif, la course aux profits pour dégager des taux de rentabilité les plus hauts du marché de la bourse. Ces bénéfices reversés aux actionnaires, se font sur le dos des salariés, ils engendrent une dégradation des conditions de travail et les salaires sont parmi les plus faibles d'Europe. FORCE OUVRIÈRE n'a de cesse de dénoncer la marchandisation de ce secteur et l'utilisation des finances de la Sécurité Sociale pour faire des profits.

La seule réponse du Synerpa est de proposer la mise en place des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) de groupe, des indicateurs et une charte éthique. Pour FORCE OUVRIÈRE, il ne s'agit que de jeter de la poudre pour éteindre l'incendie.

Pour la revalorisation des salaires, le SYNERPA propose un accord d'augmentation de la valeur du point de 0,02 centimes pour la porter à 7,21 €. Ce projet n'a que pour objectif d'amener le premier coefficient au niveau du smic afin d'être en conformité avec la loi. Cela accentue aussi le tassement de la grille conventionnelle.

Pour FORCE OUVRIÈRE, les patrons du secteur ont perçu les compensations de perte d'activité avec la garantie de financement pendant la période de crise sanitaire. Ils ont engrangé suffisamment de bénéfices pour rémunérer leurs actionnaires mais refusent d'augmenter significativement les salaires de leurs salariés qui avec la crise sanitaire ont vu leurs conditions de travail se dégrader et leurs droits remis en cause.

**FORCE OUVRIÈRE rejette catégoriquement cette proposition d'accord et appelle l'ensemble de ses syndicats à préparer le rapport de force nécessaire, dans l'unité la plus large, afin d'obtenir satisfaction de l'ensemble de nos revendications :**

- **Un salarié pour un résident**
- **Une augmentation significative des salaires**
- **L'amélioration des conditions de travail**
- **Des moyens suffisants pour assurer un service de prise en charge digne pour nos aînés.**

à Paris, le 03 février 2022